



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 23/05/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – FSIPL de la Commune de TARTAS

M. le Maire reprend la parole sur l'investissement local :

Dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'ETAT a souhaité mobiliser des crédits pour soutenir des projets portés par les communes et leurs groupements.

Aussi, au titre du FSIPL (Fonds de soutien à l'investissement public local) sur les mois de février et mars, les services municipaux ont préparé un dossier relatif à l'ensemble des bâtiments municipaux et travaux mairie, en matière notamment d'accessibilité.

Pour mémoire par différentes délibérations de 2014, puis 2015 notre assemblée s'est engagée sur la réhabilitation des locaux Mairie (accessibilité aux usagers et conditions de travail des personnels avec la création d'un ascenseur et de sanitaires), ainsi que sur le programme AD'AP pour les installations municipales qui a recueilli l'avis favorable des services de la DDTM en novembre 2015.

Sur la base de ces éléments, un dossier a donc été constitué et déposé auprès des services de la Sous-préfecture, reprenant des dépenses HT à hauteur de 710 960 €. Aujourd'hui ce montant évolue soit par des mises normes complémentaires ou la réglementation et l'actualisation des chiffrages.

Toutefois, par courrier en date du 17 mai, les services de l'ETAT viennent de nous informer de l'éligibilité à une subvention de 355 480 € pour le financement du projet d'investissement intitulé « accessibilité bâtiments et mairie », sur la base d'un montant de 710 960 € HT.

.../...



FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – Enveloppe 1

REGION : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Département : LANDES (40)

Date de création de la fiche : FEVRIER 2016

Date d'actualisation : AVRIL 2016

1 – Intitulé de l'opération

PROGRAMME BATIMENTS COMMUNAUX et MAIRIE

2 – Identification du maître d'ouvrage

COMMUNE de TARTAS

JF BROQUERES Maire, **ERIC LAMOTHE Adjoint au maire travaux urbanisme**

Yves SERVETO Directeur Général des Services, **Henri DEYRIS service urbanisme**

3 – Description de l'opération

(Délibération B9 du 14 avril 2015) (Délibérations C11 du 3 juin 2015 et D6 du 30 juin 2015 AD'AP)

(Délibération D7 AP/CP opération 9917 travaux accessibilité du 30 juin 2015)

La commune de TARTAS s'est engagée dès 2015 d'une part dans une réflexion sur **les bâtiments communaux et le bâtiment mairie** prenant en compte les normes d'accessibilité, et d'autre part dans la continuité du bilan énergétique réalisé sur l'ensemble du patrimoine communal.

La commune a souhaité affirmer sa volonté d'améliorer notamment pour **le bâtiment Mairie** les conditions d'accueil des usagers et des personnels des différents services. Les préconisations du Cabinet Philippe BOUSQUET et associés après un diagnostic, et des réunions de travail avec les services du Centre de gestion des Landes ont confirmé la nécessité de procéder sur 2016 et 2017 aux travaux de réaménagement de la mairie en prenant en compte les impératifs de l'AD/AP. Les travaux envisagés porteront sur :

- les mises aux normes du bâtiment mairie et tant qu'équipement public
- la diminution des consommations énergétiques en appui de la démarche AGENDA 21 initiée par la commune en 2014 (délibération visée en sous-préfecture, et accompagnement avec la DREAL Aquitaine)
- la prise en compte de la réglementation en matière d'accessibilité pour les usagers et personnels.

Ce projet est mené aussi avec un soutien du FIPHFP et d'un fonds de concours de la CCPT.

Au titre du programme AD'AP qui a reçu un avis favorable des services de la DDTM en novembre 2015, l'ensemble des bâtiments communaux est pris en compte dans une programmation, dont une grande partie des travaux vont être lancés et réalisés dès 2016 et 2017.

4 – Motivation du Maître d'ouvrage

Commune Chef-lieu de canton, mais aussi commune centre-bourg, TARTAS 3 300 habitants a la volonté de redonner à son hyper centre-ville, une redynamisation autour des commerces et artisans.

L'hyper centre est traversé par une voirie départementale pour laquelle les services du Département envisagent sur les deux ans à venir une réfection complète. La Place GAMBETTA siège du bâtiment Mairie, mais aussi centrale par rapport aux autres bâtiments municipaux, est un enjeu fort pour TARTAS, quatre organismes bancaires, office de tourisme intercommunal, CIAS de la CCPT, commerces de bouche, et divers commerçants et artisans est un site important.

Dès lors, c'est une volonté et une nécessité pour la commune que d'engager ces travaux tant pour la Mairie que pour les bâtiments municipaux, dans le respect de la mise en accessibilité et de l'accès des services ouverts à tous.

Tous ces éléments ont donc incité d'une part l'assemblée à lancer des études pour la place GAMBETTA par délibération du 17 février 2016 afin de conforter les travaux indiqués ci-dessus, et d'autre part dans sa séance du 5 avril 2016 lors du vote du budget de l'année, des crédits seront inscrits avec la confirmation d'AP/CP.

Identifiant unique* : 040-214003139-20160530-2016_C9-DE

Envoyé en préfecture, le 31/05/2016 - 14:04

Reçu en préfecture, le 31/05/2016 - 14:10



5 - Plan de financement

Montant estimé de la dépense :	710 960 € HT
Pour un financement :	
-Aide FIFPHP bâtiment mairie	103 000 € HT
-Fonds concours CCPT	92 000 € HT
-Participation de la Commune	160 480 € HT
-Aide du FSIPL	355 480 € HT

* Financement des ouvrages sur le Territoire d'Action Intercommunale de la Région de TARTAS

6 - Calendrier

Les travaux pourront débuter à compter de septembre 2016 et pourront s'étaler sur l'année 2017

Jean-François BROQUERES

Maire de TARTAS

7 - Avis du Préfet des Landes



Contact : Direction des actions de l'État et des collectivités locales - Bureau des actions de l'État

M. Cédric BOUET : ☎ : 05 58 06 59 40 ou M. André PLANAS : ☎ : 05 58 06 59 22

✉ : pref-daecl@landes.gouv.fr

Il est donc proposé à notre assemblée :

- d'approuver la demande de subvention auprès des services de l'ETAT,
- d'approuver le montant global des travaux et la subvention à hauteur de 355 480 €, ainsi que le plan de financement.

M. le Maire étant autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention auprès des services de l'ETAT.

APPROUVE le montant global des travaux et la subvention à hauteur de 355 480 €, ainsi que le plan de financement.

M. le Maire étant autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUERES